

D'autres entreprises interviennent également sur la commune (liste non exhaustive).

Il vous appartient de les contacter directement :

- **AZUR PROMO : 04.91.87.07.70**
- **La Bonne Maison : 04.90.59.52.30**
- **Le MARMITON : 04.84.25.35.71**

Il est possible aussi de solliciter le **Conseil Départemental** (dossier d'aide sociale à retirer au CCAS) afin de bénéficier d'une prise en charge d'une partie du montant des repas. Cette prise en charge est soumise à **des conditions de ressources**.

#### *Les conditions de ressources pour une demande d'Aide Sociale*

Il ne faut pas dépasser :

- ✓ **1 012,02 €** par mois pour une personne seule
- ✓ **1 571,16 €** par mois pour un couple

Pour plus d'information, il vous est possible de prendre contact avec le Pôle Info Séniors 13 de Salon-de-Provence :

#### *« Pôle Info Séniors 13 »*

39, Rue Saint-François -13300 SALON DE PROVENCE

☎ : 04.90.44.13.17

✉ contact.infoseniors@alliage13.com



## PORTAGE DE REPAS



1 Avenue du Général Leclerc

☎ 04.90.42.98.17

### **Accueil téléphonique :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### **Permanences sans rendez-vous réservées au Lançonnais**

\* **Au CCAS** tous les mardis de 9h00 à 11h30  
(renseignements divers et orientation)

\* **Au Service au Bel Âge** (pour les + de 60 ans) le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois  
de 9h30 à 11h30 (informations sur le maintien à domicile)

### **Réception du public Lançonnais sur rendez-vous uniquement :**

mardi, mercredi, jeudi, vendredi

### **Coordonnées :**

✉ ccas@lancon-provence.fr

📮 Adresse postale :

**CCAS** - Ville de Lançon-Provence

Place du Champ de Mars 13680 LANÇON-PROVENCE

<https://www.lancon-provence.fr/fr/ccas/actions-sociales.html>

## PRESTATION DU CCAS

Le CCAS de Lançon-Provence a passé un marché avec un prestataire.

**Tarif** : 10 € TTC par jour – cela comprend :

- Repas du midi : pain + entrée + plat protidique + accompagnement + fromage ou laitage + dessert
- Repas du soir : pain + potage + fromage ou laitage

<b>Livraison Entre 8h30 et 12h00</b>	<b>Lundi</b>	pour les repas du lundi, mardi
	<b>Mardi</b>	pour le repas du mercredi
	<b>Jeudi</b>	pour les repas du jeudi, vendredi
	<b>Vendredi</b>	pour les repas du samedi, dimanche

### Conditions à remplir :

Le service de portage de repas à domicile est ouvert à toutes personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap (notification MDPH ou invalidité).

### Inscriptions ou modifications :

Les inscriptions se font – **UNIQUEMENT** – en prenant rendez-vous avec le CCAS au 04.90.42.98.17.

Les modifications peuvent être faites par téléphone avec confirmation par mail (**les changements de jours de portage de repas doivent rester exceptionnels**).

### Suspension ou Arrêt « Comment faire ? » :

Vous pouvez suspendre ou arrêter le portage de repas en fonction de vos besoins en contactant le CCAS **3 jours avant (jours ouvrés)** au **04.90.42.98.17**

**Aucune modification, suspension ou arrêt ne sera pris en compte si vous n'informez pas le CCAS.**

### Facturation :

Chaque mois, le service finances de la mairie de Lançon-Provence est chargé d'effectuer la facturation du mois écoulé, qui vous sera directement envoyée à votre domicile.

Le paiement peut être effectué soit :

- **par chèque** qui sera à envoyer à l'adresse suivante :  
Centre d'encaissement des Finances Publiques  
TSA 61110 – 78924 Yvelines Cedex 9
- **par internet** (carte bancaire) sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- **par prélèvement bancaire** (renseignements auprès du CCAS)



## LES AIDES AU FINANCEMENT

Prise en charge possible, en tout ou partie, soit :

1/ par la **caisse de retraite**,

2/ par le **Conseil Départemental** (dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie / APA) : **pas de condition de ressource.**